

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Création de la piste d'accès à la STEP et remplacement de l'ouvrage de franchissement du ruisseau

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°) Infrastructures routières d. Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Piste créée d'une longueur de 330 mètres
7°) Ouvrages d'art a. Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres	Chantier d'une longueur de 10 mètres et d'une largeur de 8 mètres Largeur du lit mineur comprise entre 2 et 4 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet porte sur la création d'une piste d'accès dans le prolongement de la voirie communale existante. La piste existante sera élargie pour avoir une largeur de 3, 5 mètres et permettre le passage des véhicules. La piste sera construite sur l'emprise d'un chemin communal. Elle sera également reprofilée. Le tracé est étudié de façon à ce que la piste ait une pente acceptable pour les véhicules et déborde de l'emprise communale dans les virages.

Cette piste traverse le ruisseau d'Erbaju. Le franchissement actuel du ruisseau est réalisé à partir d'une passerelle en appui sur les deux côtés du ruisseau. L'ouvrage de franchissement actuel devra être modifié pour supporter le passage des véhicules : une nouvelle dalle sera mise en place. L'ouvrage hydraulique devra permettre de laisser le passage de crues cinquantennales. La conception sera la même que l'ouvrage existant : une dalle en appui sur les deux rives, avec un passage hydraulique équivalent.

4.2 Objectifs du projet

L'accès à la parcelle de la station par le village est impossible, la parcelle se situe sur le même trajet que le site de traitement existant qui est quasiment inaccessible. Il a donc été choisi de prolonger une piste existante au Sud du projet à partir de la RN 193. La piste actuelle est en projet de réfection : il ne reste plus qu'à prolonger de 330 mètres la piste.

L'objectif du projet de création de piste est de permettre l'accès à la future nouvelle station d'épuration du village aux engins de chantier dans un premier temps et aux véhicules d'entretien et de collecte des boues dans un deuxième temps, avec une largeur de 3,5 mètres et une configuration permettant les manœuvres et les retournements.

Le projet de la piste et de l'ouvrage hydraulique s'inscrivent dans un projet d'assainissement global dont les objectifs sont :

- redonner à la commune un système d'assainissement fiable par la réalisation d'une station de traitement adaptée
- supprimer les pollutions dues aux fuites sur les 50 mètres de réseau défectueux dans le village
- supprimer la pollution apportée dans le cours d'eau par le rejet du réseau du village qui se fait en amont de la station existante par débordement, sans traitement,
- réaliser une piste d'accès facilement empruntable par des véhicules de chantier, tant pour la réalisation des travaux que pour l'entretien régulier des équipements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consistent en un démaquisage des abords ainsi qu'un recalibrage avec des travaux de déblai/remblai.

La pose de l'ouvrage de franchissement nécessitera la mise en place d'appuis de part et d'autres du ruisseau. Les blocs de béton existants seront étendus. L'emprise sera élargie.

Le profil en long du ruisseau sera modifié sur une petite longueur. Le profil en travers sera modifié sur cette emprise.

La nouvelle dalle mise en place sera positionnée à la même côte que celle existant actuellement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La route et l'ouvrage de franchissement seront utilisés pour permettre l'accès à la station aux engins de chantiers puis aux véhicules d'entretien et de récupération des boues.

L'ouvrage hydraulique devra permettre de laisser le passage des crues cinquantenales (comme l'ouvrage existant).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La station d'épuration a fait l'objet d'une déclaration au titre du Code de l'Environnement par arrêté n° 2013-1 en date du 11 Janvier 2013.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Piste d'une longueur de 330 mètres et d'une largeur de 3,5 mètres	1155 m ²
Chantier de l'ouvrage de franchissement d'une longueur de 10 mètres et d'une largeur de 8 mètres	80 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
- Parcelles n° 487 490 Section B Feuille 3 MEZZANO - Parcelles n° 488 489 Section B Feuille 3 VEGA - Parcelle n° 144 Section A Feuille 2 CASARGNESA - Parcelle n° 327 Section A Feuille 2 PIANTAJO	<p>Long. <u>8 ° 56 ' 02.4 ' E</u> Lat. <u>42 ° 03 ' 27.1 ' N</u></p> <p>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</p> <p>Point de départ : Long. <u>8 ° 56 ' 01.5 ' E</u> Lat. <u>42 ° 03 ' 24.9 ' N</u></p> <p>Point d'arrivée : Long. <u>8 ° 55 ' 58.4 ' E</u> Lat. <u>42 ° 03 ' 29.3 ' N</u></p> <p>Communes traversées :</p> <p>VERO</p>

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Création de la nouvelle station d'épuration

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Piste : forêt, terre, maquis bas
 - Ruisseau : forêt, maquis bas
 Les fonds sont constitués de blocs rocheux.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte Communale

La parcelle du projet est classée en zone non constructible.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de VERO abrite : - la ZICO Forêts Domaniales de Corse, située à plus de 1,5 km au nord du projet - la ZNIEFF Massif de Sant'Eliseo, située à plus de 1,7 km à l'ouest du projet
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune appartient au Parc Naturel Régional de Corse.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au Plan Prévention des Risques Inondation du fleuve Gravona, approuvé par arrêté préfectoral en date du 6 septembre 2002. Le projet est situé en dehors de la zone inondable et à l'amont de celle-ci.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sources et le forage sont situés à l'amont et éloignés du projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont situés à plus de 10 km du village de VERO : - Chênaies et pinèdes de Corse, Directive Oiseaux : au Nord-Est, à 10 km - Forêts Territoriales de Corse, Directive Oiseaux : au Sud-Est, à 12 km - Massif du Renoso, Directive Habitats : à l'Est, à 13 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La piste sera légèrement déblayée pour permettre son élargissement et son reprofilage. L'emprise de l'ouvrage de franchissement sera légèrement élargie.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ruisseau ne présente pas d'espèces aquatiques d'intérêt patrimonial. La vie aquatique est réduite. Le ruisseau est quasiment à sec en période d'étiage. L'ouvrage ne fera pas obstacle : - aux espèces biologiques, - aux sédiments. L'ouvrage ne fera pas obstacle à la continuité écologique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ruisseau d'Erbaju ne dispose pas de PPRI. L'aménagement de l'ouvrage existant ne constituera pas un obstacle à l'écoulement des crues. L'ouvrage est situé hors zone sensible (éloigné des habitations et de toute zone d'activité). Le niveau de la ligne d'eau pour le débit moyen annuel (89l/s) ne sera pas modifié entre l'amont et l'aval du nouvel ouvrage mis en place. Les capacités hydrauliques seront conservées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le pont est éloigné des zones habitées. Les vibrations potentielles du pont lors du passage des véhicules n'affecteront pas le voisinage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la faible sensibilité environnementale de la zone étudiée, des rares enjeux environnementaux existants et des incidences du projet très limitées et de faible importance, le projet de réhabilitation de la piste d'accès à la station et de remplacement de l'ouvrage de franchissement hydraulique du ruisseau d'Erbaju, ne semble pas nécessiter une étude d'impact approfondie.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à VERO le, 27 Mai 2014

Signature



COMMUNE DE VERO (2A)

**Demande d'examen au cas par
cas préalable à la réalisation
d'une étude d'impact**

**Création de la piste d'accès à la STEP et
remplacement de l'ouvrage de
franchissement du ruisseau**



COMMUNE DE VERO (2A)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Création de la piste d'accès à la STEP et remplacement de l'ouvrage de franchissement du ruisseau

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification	
			Nom	Signature	Nom	Signature
Demande d'examen au cas par cas	Avril 2014		ALC		PLF	
		a				
		b				
		c				
		d				

Numéro de rapport :	RCo00679
Numéro d'affaire :	O03650
N° de contrat :	CCoZ0201411
Domaine technique :	RT41

CETA Environnement
6 Parc Belvédère
20 000 AJACCIO

Téléphone : 04.95.21.23.25

Télécopie : 04.95.25.37.21

e-mail : ceta@ceta-environnement.fr

RCo00679/O03650/CCoZ0201411	
ALC – PLF	
Avril 2014	Page : 2/19

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
1 Description du projet de piste et d'ouvrage hydraulique	5
2 Formulaire CERFA n° 14734*02.....	8

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des propriétaires des parcelles concernées par l'élargissement de la piste
6

FIGURES

Figure 1 : Localisation cadastrale de l'ouvrage de franchissement et de la piste d'accès	5
Figure 2 : Ouvrage de franchissement de l'Erbaju - Décembre 2012	13
Figure 3 : Ouvrage de franchissement – Janvier 2011	14
Figure 4 : Ouvrage de franchissement – Janvier 2010	15
Figure 5 : Piste existante – Janvier 2011	16
Figure 6 : Piste existante – Janvier 2010	17
Figure 7 : Piste existante – Juin 2009	18

Avant-propos

Dans un souci du respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur, **la commune de VERO** a lancé depuis quelques années, une réflexion globale sur les possibilités d'assainissement de l'ensemble de son territoire.

Le diagnostic et le schéma directeur d'assainissement de la commune ont conclu à la nécessité de créer une nouvelle station d'épuration.

Le site d'implantation retenu pour la nouvelle station d'épuration nécessite la réhabilitation de la piste existante pour accéder à la station.

La piste existante communale sera élargie et reprofilée.

Des conventions d'autorisation de passage seront établies avec les propriétaires des parcelles empiétées lors de l'élargissement.

De plus, cette piste franchit le ruisseau d'Erbaju. L'ouvrage de franchissement actuel sera remplacé.

La construction d'une voirie (routes d'une longueur inférieure à 3 km) et le franchissement d'un ruisseau (ponts d'une longueur inférieure à 100 m) relèvent des dispositions **de l'article R122-2 II du Code de l'Environnement qui prévoient que ces travaux et ouvrages sont susceptibles d'être soumis à étude d'impact le cas échéant, après la procédure d'examen au cas par cas.**

L'examen au cas par cas permettra de déterminer si le dossier relève de la procédure de « droit commun » (sans étude d'impact) ou s'il nécessite une étude d'impact et donc sera soumis à enquête publique régie par le Code de l'Environnement.

La procédure d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact porte sur **le renseignement du formulaire CERFA n° 14734*02.**

Le présent dossier accompagne le formulaire CERFA renseigné à la suite.

1 Description du projet de piste et d'ouvrage hydraulique

1.1 Nature et consistance du projet

Le projet prévoit le prolongement de la piste d'accès existante au sud du projet jusqu'à la station, sur une distance d'environ 320 mètres.

Le trajet comporte la réalisation de l'ouvrage de franchissement du ruisseau d'Erbaju. L'ouvrage de franchissement actuel devra être modifié pour supporter des véhicules.

La piste d'accès sera construite sur l'emprise d'un chemin communal. Elle devra avoir une largeur de 3,5 mètres afin de permettre le passage des véhicules.

La piste va être élargie et reprofilée, notamment dans les virages. Les parcelles limitrophes à la piste seront donc légèrement touchées.

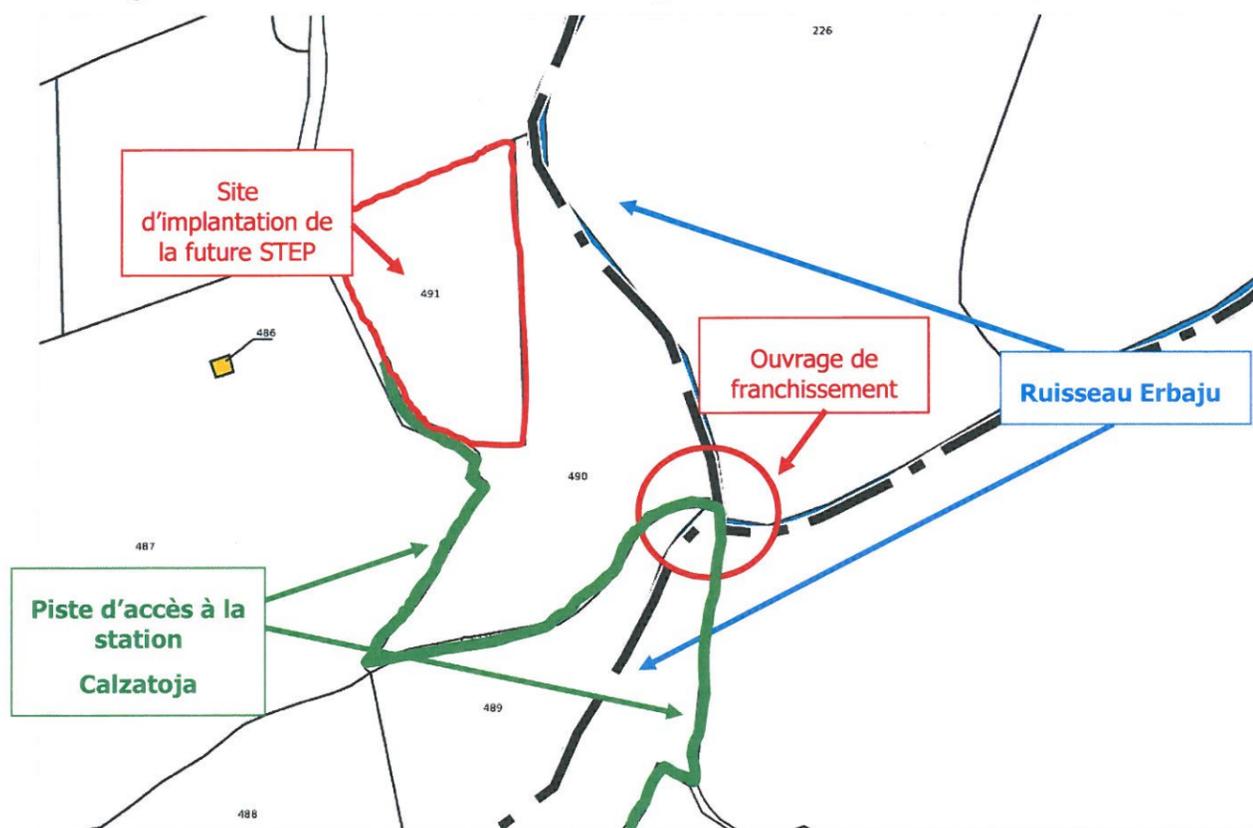
L'ouvrage hydraulique devra permettre de laisser le passage des crues cinquantenales (comme l'ouvrage existant).

La conception sera la même que l'ouvrage existant, c'est-à-dire une dalle en appui sur les deux rives, avec un passage hydraulique équivalent.

1.2 Localisation cadastrale du projet

La localisation cadastrale du projet est reprise sur la figure ci-dessous :

Figure 1 : Localisation cadastrale de l'ouvrage de franchissement et de la piste d'accès



1.3 Parcelles et propriétaires concernés par le projet de piste

Les parcelles concernées par l'extension de la piste sont donc les parcelles n° 144, 487, 488, 489 et 490 des sections et feuilles A2 et B3 du cadastre de la commune de VERO.

Des conventions d'autorisation de passage seront établies avec les propriétaires concernés :

Tableau 1 : Liste des propriétaires des parcelles concernées par l'élargissement de la piste

Propriétaires	Section	Feuille	N° parcelle	Secteur	Adresse
M. CASABIANCA Pascal Antoine Jean	B	3	487	Mezzano	Valdo 20 172 VERO
M. CASABIANCA Pascal Antoine Jean	B	3	488	Vega	Valdo 20 172 VERO
M. ARMANI Pierre Paul	B	3	489	Vega	
M. ARMANI Pierre Paul	B	3	490	Mezzano	
Mme SANTI Toussainte (épouse ORSONI Ange Marie)			144A		Vero 20 172 VERO
M. BASTIANAGGI Barthélémy de Jean	A	2	144B	Casargnesa	20 172 VERO
M. FIGARELLA Louis de Joseph			144C		20 133 UCCIANI
Mme BASTIANAGGI Lyvia	A	2	327	Piantajo	Castello 20 172 VERO

RCo00679/O03650/CCoZ0201411

ALC – PLF

Avril 2014

Page : 6/19

1.4 Caractérisation du ruisseau d'Erbaju

1.4.1 Caractéristiques physiques du ruisseau d'Erbaju

La largeur du lit mineur est comprise entre 2 et 4 mètres.

Les fonds sont constitués de blocs rocheux.

1.4.2 Débits caractéristiques du ruisseau d'Erbaju

Les débits de crue instantanés de l'Erbaju ont été fournis par la DREAL :

- Débit instantané d'occurrence décennale $Q_{10} = 8 \text{ m}^3/\text{s}$
- Débit instantané d'occurrence vincennale $Q_{20} = 10,6 \text{ m}^3/\text{s}$
- Débit instantané d'occurrence cinquantennale $Q_{50} = 17,1 \text{ m}^3/\text{s}$

1.5 Analyse sommaire des impacts

1.5.1 Impacts sur les écoulements hydrauliques

La pose de l'ouvrage (dalle) nécessitera la mise en place d'appuis de part et d'autres du ruisseau. Les blocs de béton existants seront étendus. L'emprise sera élargie.

Le profil en long du ruisseau sera modifié sur une petite longueur. Le profil en travers sera modifié sur cette emprise.

La nouvelle dalle mise en place sera positionnée à la même côte que celle existant actuellement.

Le niveau de la ligne d'eau pour le débit moyen annuel (89 l/s) ne devrait que très peu être modifié voire non modifié entre l'amont et l'aval du nouvel ouvrage mis en place.

Les capacités hydrauliques seront conservées.

1.5.2 Impacts sur la continuité écologique

Le site ne présente pas d'espèces aquatiques d'intérêt patrimonial. La vie aquatique est réduite.

Le ruisseau est quasiment à sec en période d'étiage.

L'ouvrage ne fera pas obstacle :

- Aux espèces biologiques
- Aux sédiments

L'ouvrage ne fera pas obstacle à la continuité écologique.

1.5.3 Impacts sur la sécurité des biens et des personnes

Le ruisseau d'Erbaju ne dispose pas de PPRI.

L'aménagement de l'ouvrage existant ne constituera pas un obstacle à l'écoulement des crues.

L'ouvrage est situé hors zone sensible (éloigné des habitations et de toute zone d'activité).

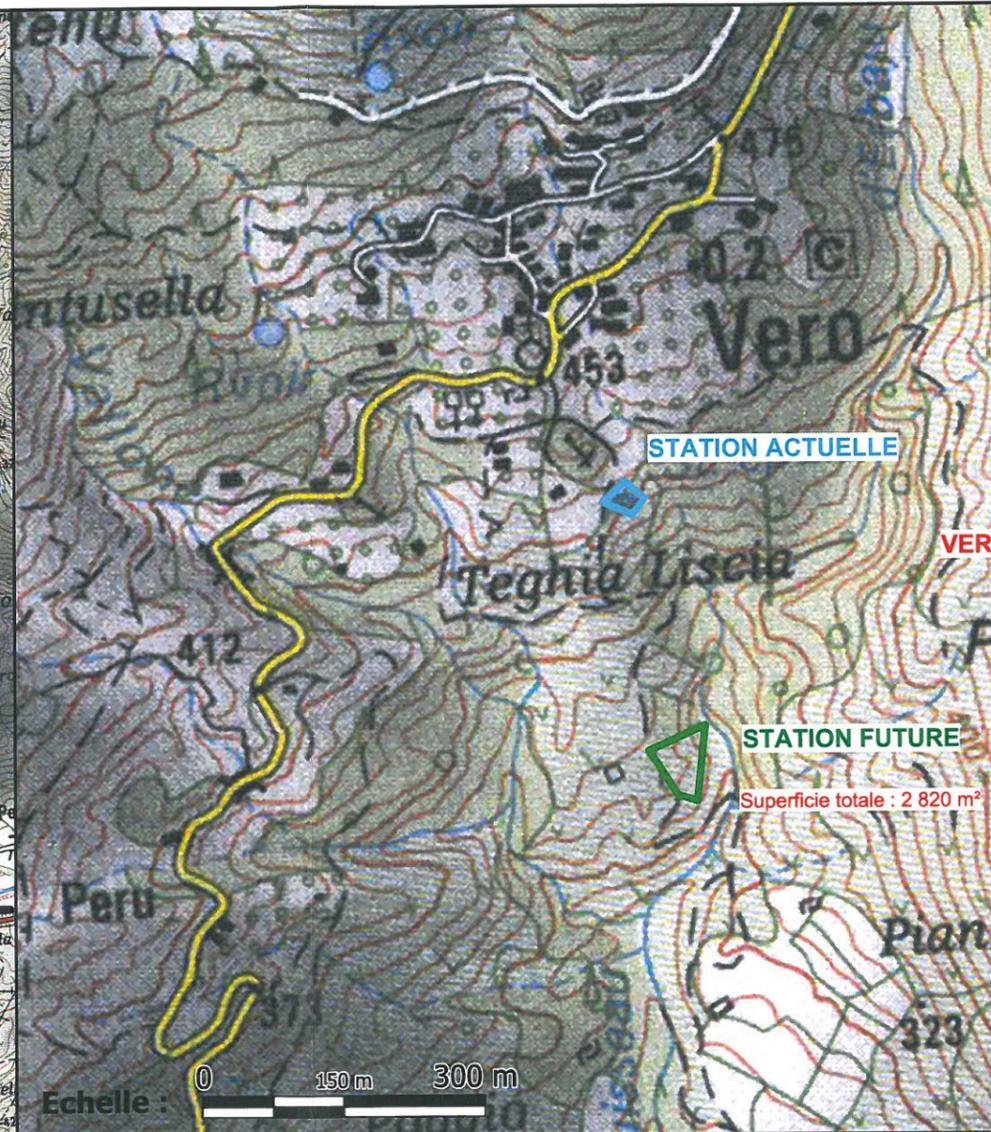
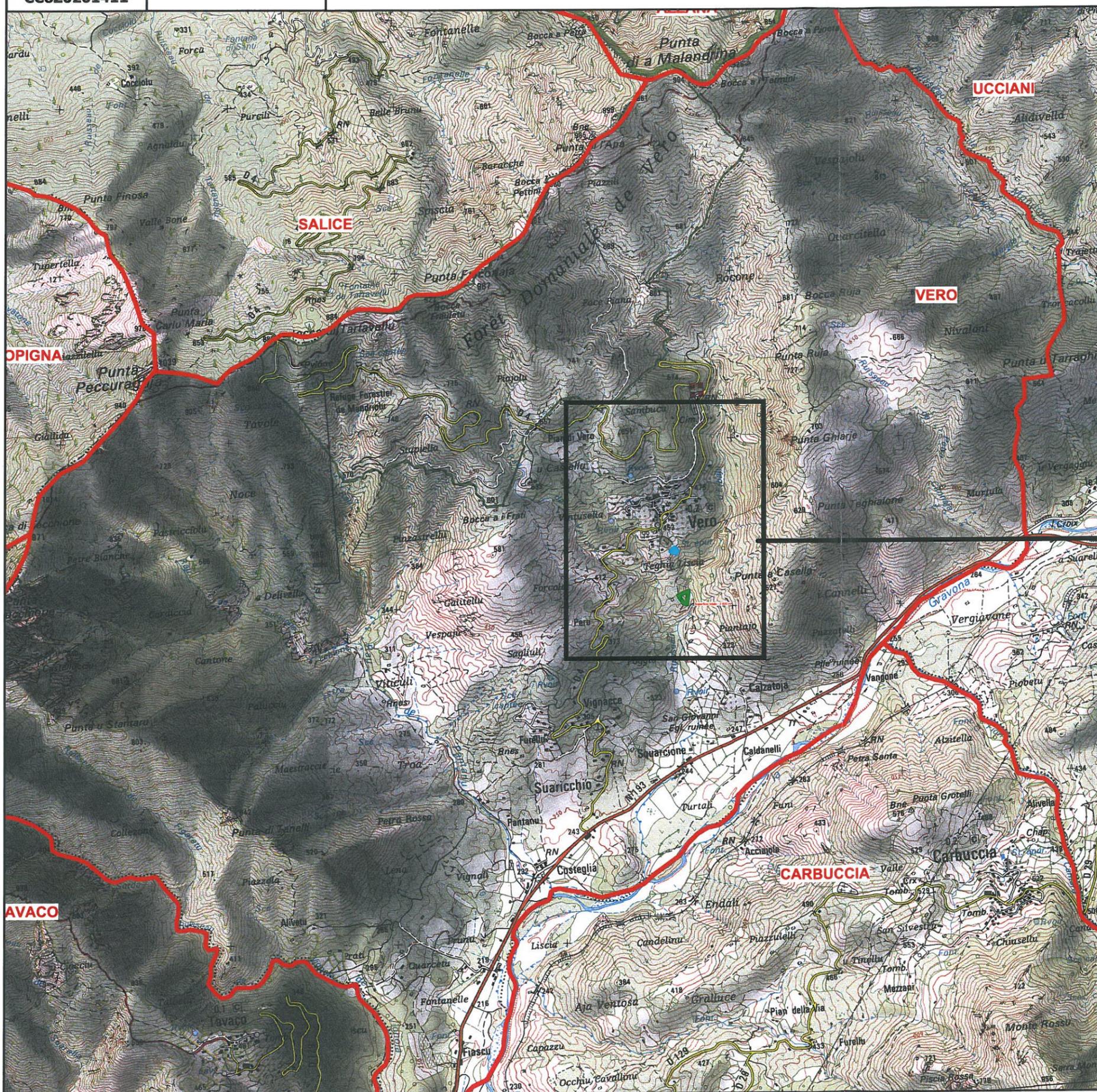
2 Formulaire CERFA n° 14734*02

ANNEXE 2

Plan de situation

Commune de VERO

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



Légende

-  Limites communales
-  Station actuelle
-  Station future



ANNEXE 3

Photographies de la zone d'implantation

L'ouvrage actuel est présenté sur les photographies suivantes, prises depuis les rives du ruisseau :



Figure 2 : Ouvrage de franchissement de l'Erbaju - Décembre 2012

RCo00679/O03650/CCoZ0201411	
ALC - PLF	
Avril 2014	Page : 13/19



Figure 3 : Ouvrage de franchissement de l'Erbaju - Janvier 2011



Figure 4 : Ouvrage de franchissement de l'Erbaju - Janvier 2010



Figure 5 : Piste existante – Janvier 2011



Figure 6 : Piste existante – Janvier 2010

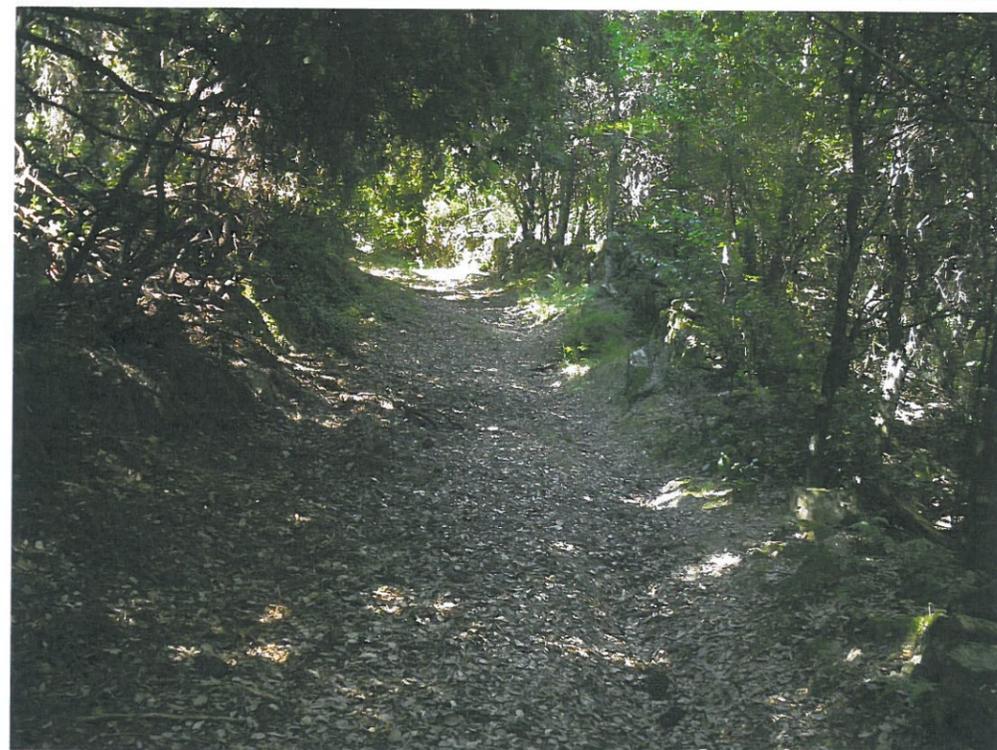


Figure 7 : Piste existante – Juin 2009

ANNEXE 4
Plan du projet
et
ANNEXE 5
Plan des abords du projet



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNE DE VERO

Construction d'une station d'épuration de 400EH
Transfert des eaux usées et réhabilitation
d'un tronçon de réseau d'assainissement

ETUDE D'AVANT PROJET

Plan général STEP et réseaux
Plan N°1

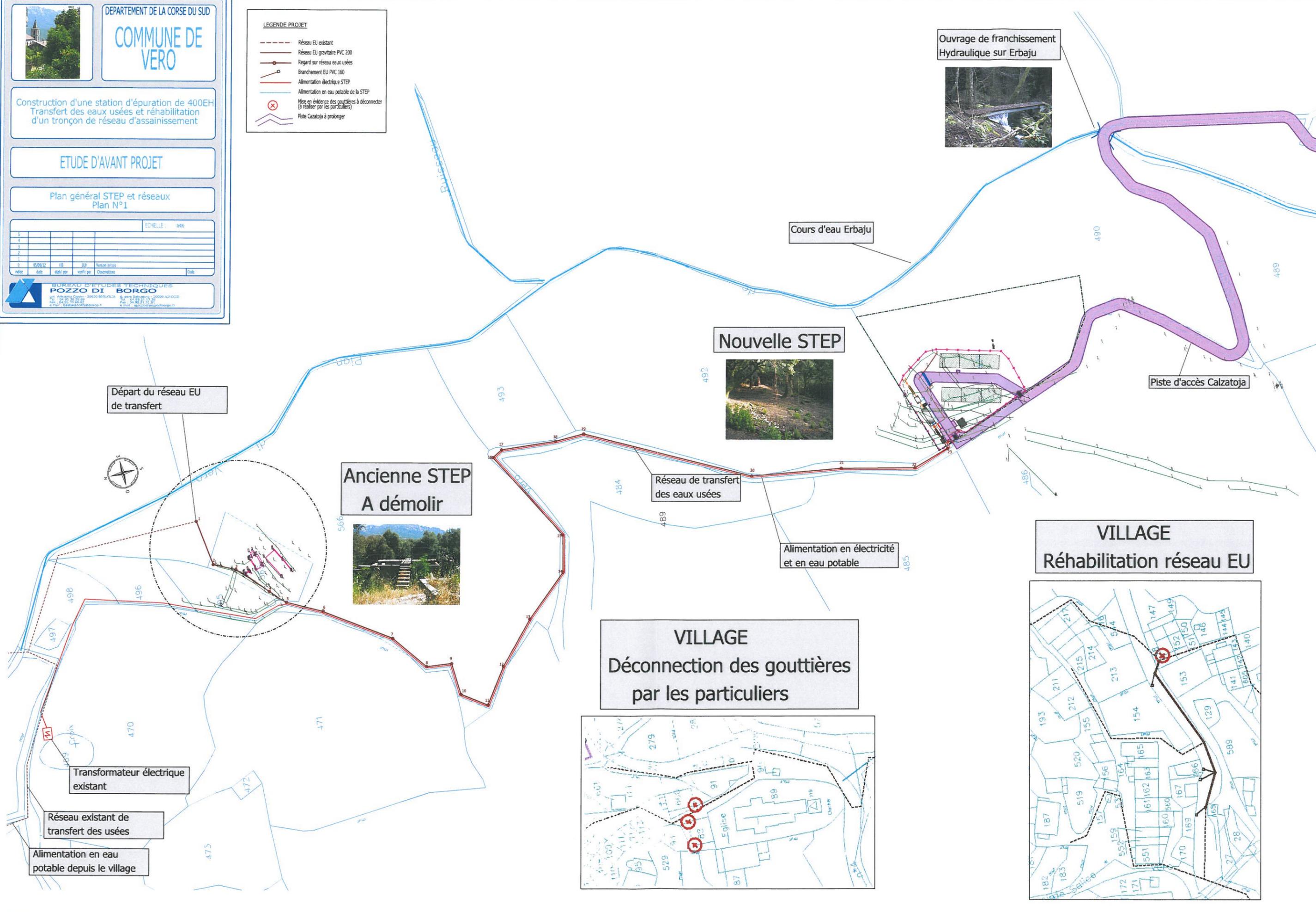
ECHELLE: 1/600

no	date	etabli par	verifié par	Observations	Code
1	05/09/12	JB	JBH	Versus initial	
2					
3					
4					
5					

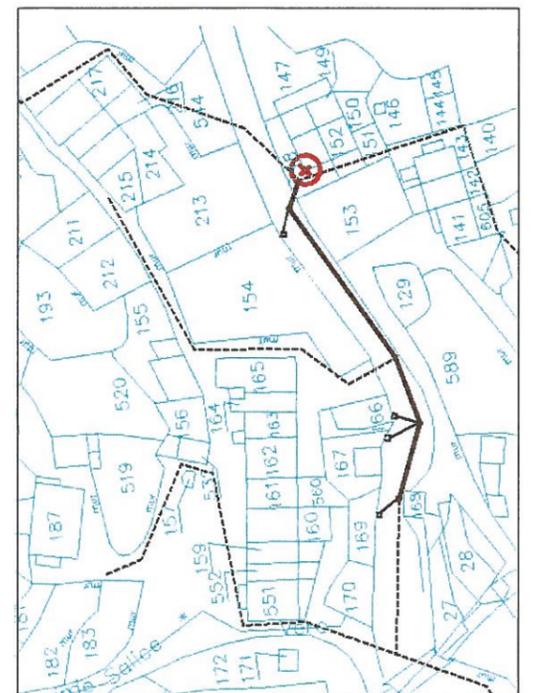
**BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
POZZO DI BORGIO**
 101 ANTONIO CANTU - ZONE INDUSTRIALE - 20088 AJACCIO
 Tel : 04 97 39 20 22 Fax : 04 97 31 37 21
 Mail : btsa@pttdiborgio.fr Site : www.pttdiborgio.fr

LEGENDE PROJET

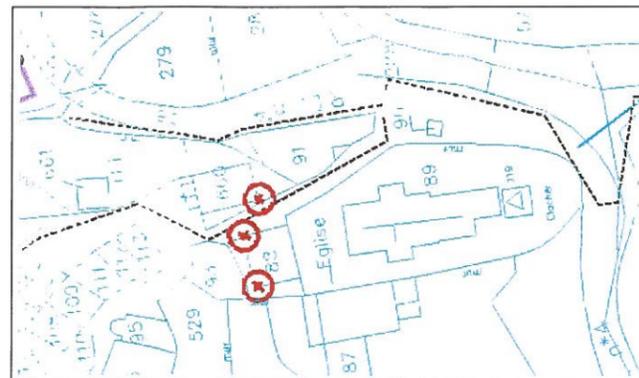
- Réseau EU existant
- Réseau EU gravitaire PVC 200
- Regard sur réseau eaux usées
- Branchement EU PVC 160
- Alimentation électrique STEP
- Alimentation en eau potable de la STEP
- Mise en évidence des gouttières à déconnecter (à réaliser par les particuliers)
- Piste Calzatoja à prolonger



VILLAGE
Réhabilitation réseau EU



VILLAGE
Déconnection des gouttières par les particuliers



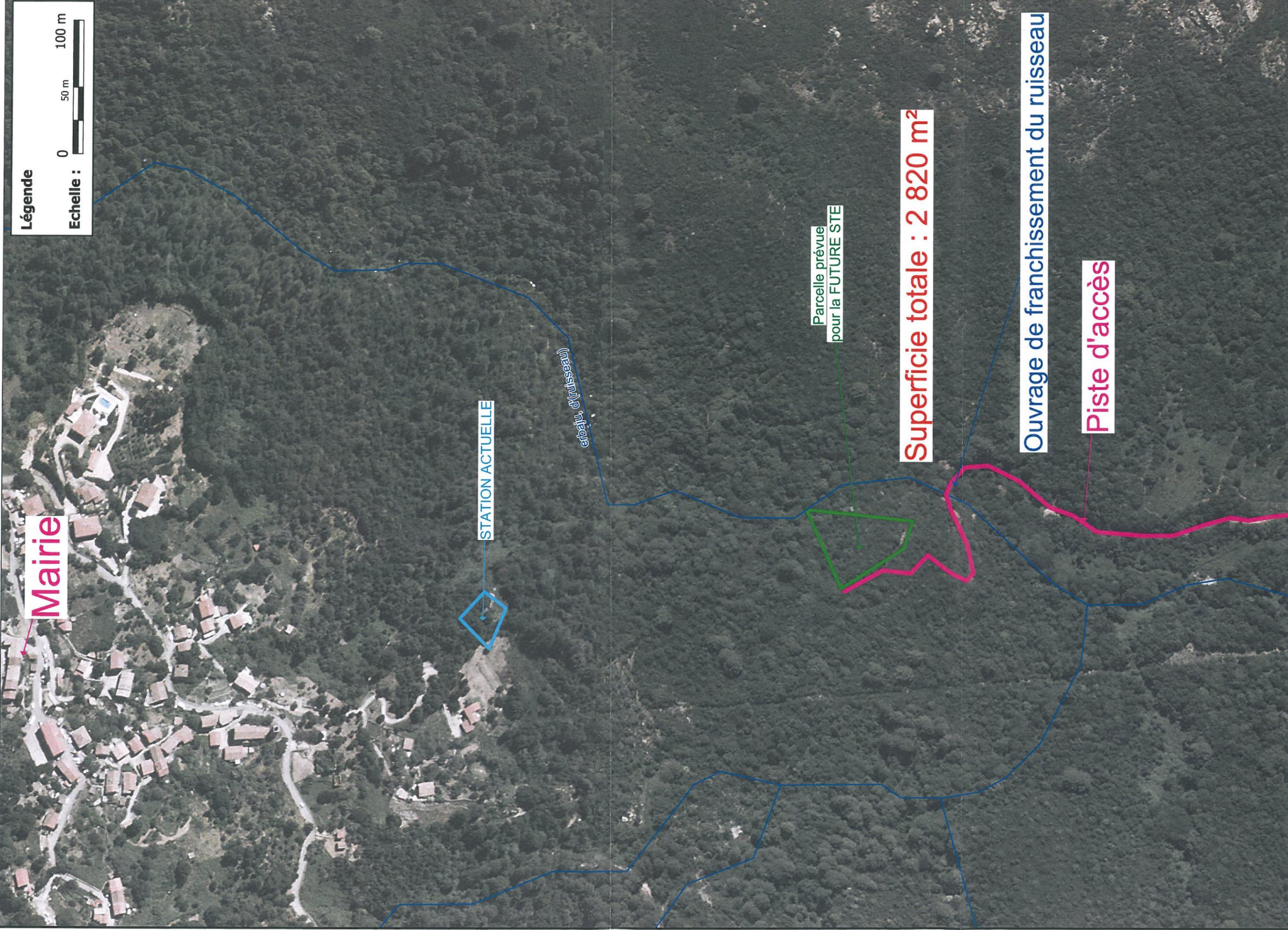
Transformateur électrique existant

Réseau existant de transfert des usées

Alimentation en eau potable depuis le village

Départ du réseau EU de transfert





Légende

Echelle : 0 50 m 100 m



Mairie

STATION ACTUELLE

cours d'eau (ruisseau)

Parcelle prévue
pour la FUTURE STE

Superficie totale : 2 820 m²

Ouvrage de franchissement du ruisseau

Piste d'accès